





# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

VOVEMBRE 2023

# **PRINCIPALES TENDANCES**

A fin novembre 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

# Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 1,6% provenant de :

- L'augmentation de 10,6% des impôts directs (+1.336 MDH) suite à la hausse de 13% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+519 MDH), de 12,5% de la taxe professionnelle (+372 MDH), de 16,1% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+246 MDH), de 4,5% de la taxe de services communaux (+165 MDH) et de 9,6% de la taxe d'habitation (+33 MDH);
- La baisse de 3% des impôts indirects (-572 MDH) qui s'explique principalement par la diminution de 2,9% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-463 MDH) et de 50,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-322 MDH);
- La diminution de 1,8% des recettes non fiscales (-138 MDH), provenant notamment de la baisse de 17,1% des subventions (-508 MDH) et de 10,1% des recettes domaniales (-84 MDH), conjuguée à la hausse de 36,3% des fonds de concours (+353 MDH) et de 9,7% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+100 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 51% des recettes globales des collectivités territoriales.

# Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 1,8% (+405 MDH) en raison de la hausse de 3,5% des dépenses des autres biens et services (+377 MDH) et de 8,1% des charges en intérêts de la dette (+76 MDH), conjuguée à la baisse de 0,4% des dépenses de personnel (-48 MDH);
- des dépenses d'investissement passant de 10,9 MMDH à fin novembre 2022 à 12,4 MMDH à fin novembre 2023, soit une hausse de 14,1%.

# Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin novembre 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 17,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,1 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 6 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 1.147 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 8,2 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 2.057 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 6 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

# **Excédents globaux**

A fin novembre 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (6 MMDH) et des années antérieures ont été de 51,8 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

# SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

				En millions de dirhams		
	Novembre	Prévisions	Novembre	Taux de	Variation	
	2022	2023	2023	réalisation	en %	
1- RECETTES	<u>39 631</u>	<u>49 337</u>	<u>40 257</u>	<u>82%</u>	<u>1,6%</u>	
1.1- Recettes fiscales :	31 806	41 074	32 570	79%	2,4%	
Impôts directs	12 562	22 948	13 898	61%	10,6%	
Impôts indirects	19 244	18 126	18 672	103%	-3,0%	
1.2- Recettes non fiscales :	7 825	8 263	7 687	93%	-1,8%	
Domaine (recettes domaniales)	834	828	750	91%	-10,1%	
Redevance OTDP <sup>1</sup> communal	1 032	1 584	1 132	71%	9,7%	
Fonds de concours et subventions	3 948	3 105	3 793	122%	-3,9%	
Autres recettes	2 011	2 746	2 012	73%	0,0%	
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>22 546</u>	<u>33 440</u>	<u>22 951</u>	<u>69%</u>	<u>1,8%</u>	
2.1- Biens et services :	21 611	32 306	21 940	68%	1,5%	
Personnel	10 805	13 448	10 757	80%	-0,4%	
Autres biens et services	10 806	18 858	11 183	59%	3,5%	
2.2-Intérêts de la dette	935	1 134	1 011	89%	8,1%	
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>17 085</u>	<u>15 897</u>	<u>17 306</u>			
4- INVESTISSEMENT <sup>2</sup>	10 894	47 402	12 427	26%	14,1%	
	2003.	., .,_		20/0	_ :,_,	
5– SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	-25	1			
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	2 055	-3 597	1 146			
7- EXCEDENT <sup>3</sup>	<u>8 248</u>	<u>-35 127</u>	<u>6 026</u>			
8- FINANCEMENT <sup>2</sup> :	<u>-8 248</u>	<u>35 127</u>	<u>-6 026</u>			
Recettes d'emprunt	2 865	2	2 015			
Remboursement du principal de la dette	-1 877	-2 484	-2 056			
Variation de l'excédent	-9 236	37 609	-5 985			

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Occupation temporaire du domaine public.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

<sup>- 167, 216</sup> et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;

<sup>- 146, 194</sup> et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;

<sup>- 154, 203</sup> et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

# **RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

En millions de dirhams

	Novembre	Prévisions	Novembre	Taux de	Variation	
	2022	2023	2023	réalisation	en %	
RECETTES FISCALES	<u>31 806</u>	<u>41 074</u>	<u>32 570</u>	<u>79%</u>	<u>2,4%</u>	
IMPÔTS DIRECTS	12 562	22 948	13 898	61%	10,6%	
Taxe de services communaux <sup>4</sup>	3 705	8 766	3 870	44%	4,5%	
Taxe professionnelle <sup>4</sup>	2 991	7 497	3 364	45%	12,5%	
Taxe d'habitation <sup>4</sup>	345	912	378	41%	9,6%	
Taxe sur les terrains urbains non bâtis	1 529	2 332	1 775	76%	16,1%	
Part des régions dans l'IS	2 166	1 761	2 641	150%	21,9%	
Part des régions dans l'IR	1 826	1 680	1 870	111%	2,4%	
IMPÔTS INDIRECTS	19 244	18 126	18 672	103%	-3,0%	
Part des CT dans le produit de la TVA	16 148	12 853	15 685	122%	-2,9%	
Part des CT dans le produit de la taxe sur les						
contrats d'assurances	642	450	320	71%	-50,2%	
Taxe sur les opérations de construction	652	965	742	77%	13,8%	
Taxe sur les opérations de lotissement	215	260	214	82%	-0,5%	
Taxe sur les débits de boissons	177	501	256	51%	44,6%	
Taxe sur l'extraction des produits de carrières	184	180	179	99%	-2,7%	
Taxe de séjour	146	347	254	73%	74,0%	
Taxe sur les services portuaires	300	234	321	137%	7,0%	
Autres impôts indirects	780	2 336	701	30%	-10,1%	
RECETTES NON FISCALES	<u>7 825</u>	<u>8 263</u>	<u>7 687</u>	<u>93%</u>	<u>-1,8%</u>	
Domaine (recettes domaniales)	834	828	750	91%	-10,1%	
Redevance OTDP communal	1 032	1 584	1 132	71%	9,7%	
Fonds de concours	973	288	1 326	460%	36,3%	
Redev. recettes mandataires des marchés de gros	588	1 051	650	62%	10,5%	
Intérêts des fonds placés au Trésor	430	306	451	147%	4,9%	
Subventions	2 975	2 817	2 467	88%	-17,1%	
Recettes diverses	993	1 389	911	66%	-8,3%	
TOTAL DES RECETTES	<u>39 631</u>	<u>49 337</u>	40 257	<u>82%</u>	<u>1,6%</u>	

 $<sup>^4</sup>$  La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

# SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	En millions de dirnam				
	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total	
1- RECETTES	8 939	2 849	28 469	40 257	
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	594	322	7 420	8 336	
Taxes locales et redevances diverses	443	253	3 973	4 669	
Produits des services	0	2	1 038	1 040	
Produits des biens	151	67	2 409	2 627	
10.0	400			<b>-</b> 640	
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	192	0	7 420	7 612	
Taxe de services communaux	192	0	3 678	3 870	
Taxe professionnelle	0	0	3 364	3 364	
Taxe d'habitation	0	0	378	378	
4.2. Bassaninas turmellalas	0.450	2 527	42.620	24 200	
1.3- Ressources transférées :	8 153	2 527	13 629	24 309	
Part dans le produit de la TVA	0	2 405	13 280	15 685	
Part dans le produit de l'IS et de l'IR	4 511	0	0	4 511	
Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance	320	0	0	320	
Fonds de concours et subventions	3 322	122	349	3 793	
				0,00	
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 770	1 477	19 704	22 951	
2.1- Biens et services :	1 354	1 439	19 147	21 940	
Personnel	210	1 031	9 516	10 757	
Autres biens et services	1 144	408	9 631	11 183	
2.2-Intérêts de la dette	416	38	557	1 011	
3- SOLDE ORDINAIRE	7 169	1 372	8 765	17 306	
4- INVESTISSEMENT	7 833	1 241	3 353	12 427	
F COLDE DEC DUDCETC ANIMEVEC			1	4	
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	1	1 116	
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	19	167	960	1 146	
7- EXCEDENT	CAF	200	6 272	C 02C	
7- EXCEDENT	-645	298	6 373	6 026	
8- FINANCEMENT :	645	-298	-6 373	-6 026	
O-FIIVAINGEIVIEIVI	045	-236	-0 3/3	-0 020	
Recettes d'emprunt	1 601	225	189	2 015	
Remboursement du principal de la dette	-648	-98	-1 310	-2 056	
Variation de l'excédent	-308	-425	-5 252	-2 030 -5 985	
variation de l'excedent	-308	-423	-3 232	-2 202	

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin novembre 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 1,6% et des dépenses ordinaires de 1,8%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 17,3 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 12,4 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 1.147 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 6 MMDH.

### 1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 40,3 MMDH en augmentation de 1,6% par rapport à fin novembre 2022. Ceci s'explique par la hausse de 8,1% des recettes gérées par l'Etat et de 6,1% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 1,7% des recettes transférées,.

Ressources des collectivités territoriales							
2022 Prévisions 2023 Evol. %							
Transférées	24 730	19 849	24 309	-1,7%			
Gérées par l'Etat	7 041	17 175	7 612	8,1%			
Gérées par les collectivités	7 860	12 313	8 336	6,1%			
TOTAL	39 631	49 337	40 257	1,6%			

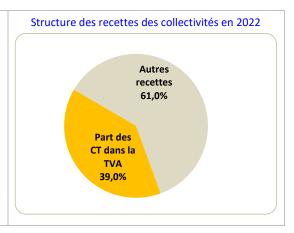
### 1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont atteint 32,6 MMDH, en augmentation de 2,4% par rapport à leur niveau à fin novembre 2022, suite à la hausse de 10,6% des impôts directs et à la baisse de 3% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2023.

# 1.1.1- ressources transférées

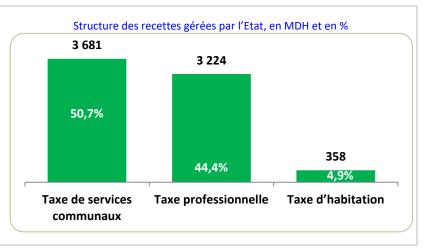
S'établissant à 24,3 MMDH à fin novembre 2023 contre 24,7 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 1,7%. Ceci résulte de la diminution de 17,1% des subventions (-508 MDH), de 2,9% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-463 MDH) et de 50,2% de part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-322 MDH), conjuguée à l'augmentation de 13% de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+519 MDH) et de 36,3% des fonds de concours (+353 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 39% de leur part dans le produit de la TVA.



# 1.1.2- ressources gérées par l'Etat

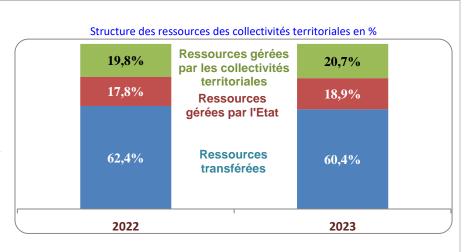
A fin novembre 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 7.612 MDH contre 7.041 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 8,1%, provenant de la hausse de 12,5% de la taxe professionnelle (+373 MDH), de 4,5% de la taxe de services communaux (+165 MDH) et de 9,6% de la taxe d'habitation (+33 MDH).



# 1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 8.336 MDH à fin novembre 2023 contre 7.860 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 6,1%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.775 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (1.132 MDH), des recettes domaniales (750 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (742 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin novembre 2022 et fin novembre 2023, fait ressortir une diminution de la part des ressources transférées, conjuguée à une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat et de la part des ressources collectivités gérées par les territoriales.



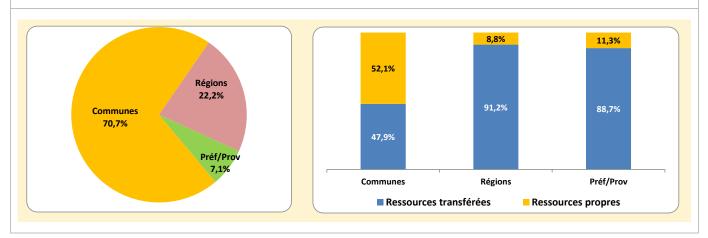
### 1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 7,7 MMDH, en diminution de 1,8% par rapport à leur niveau à fin novembre 2022, en raison principalement de la baisse de 17,1% des subventions (-508 MDH) et de 10,1% des recettes domaniales (-84 MDH), conjuguée à la hausse de 36,3% des fonds de concours (+353 MDH) et de 9,7% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+100 MDH).

# 1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 28,5 MMDH et représentent 70,7% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin novembre 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 47,9% des recettes des communes contre 88,7% pour les préfectures et provinces et 91,2% pour les régions.

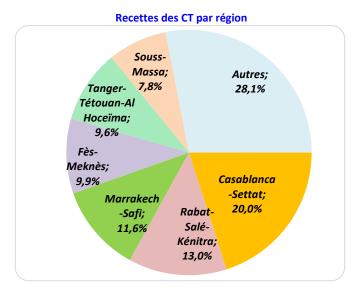


### 1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région<sup>5</sup>, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,9% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (8.068 MDH) représentent 20% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,3%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	2 274	3 360	2 434	8 068
Rabat-Salé-Kénitra	1 042	1 323	2 857	5 222
Marrakech-Safi	1 088	709	2 868	4 665
Fès-Meknès	725	473	2 772	3 970
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	956	688	2 237	3 881
Souss-Massa	685	473	1 993	3 151
L'oriental	481	281	2 286	3 048
Béni Mellal-Khénifra	421	216	2 030	2 667
Drâa-Tafilalet	211	70	1 588	1 869
Laâyoune-Sakia El Hamra	261	0	1 377	1 638
Guelmim-Oued Noun	97	20	1 049	1 165
Dakhla-Oued Ed Dahab	96	0	816	913
TOTAL	8 336	7 612	24 309	40 257

# 2- DEPENSES

A fin novembre 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 37,4 MMDH, en hausse de 6% par rapport à leur niveau à fin novembre 2022. Elles se composent à hauteur de 61,3% de dépenses ordinaires.

### 2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin novembre 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 23 MMDH, soit une augmentation de 1,8% en raison de la hausse de 3,5% des dépenses des autres biens et services et de 8,1% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de 0,4% des dépenses de personnel.

DEPENSES ORDINAIRES								
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation			
Personnel	10 805	13 448	10 757	80%	-0,4%			
Autres biens et services	10 806	18 858	11 183	59%	3,5%			
Intérêts dette	935	1 134	1 011	89%	8,1%			
TOTAL	22 546	33 440	22 951	69%	1,8%			

Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Page 8

# Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin novembre 2023 ont atteint 10.757 MDH contre 10.805 MDH à fin novembre 2022, soit une baisse de 0,4% (-48 MDH). Les salaires représentent 46,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 68,6% de leur part dans le produit de la TVA.

### Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 11.183 MDH à fin novembre 2023 contre 10.806 MDH un an auparavant, en hausse de 3,5%. Elles sont constituées pour 55,8% d'octroi de subventions.

### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.011 MDH à fin novembre 2023 contre 935 MDH un an auparavant, en hausse de 8,1%.

### **SOLDE ORDINAIRE**

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 17,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,1 MMDH un an auparavant.

### 2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 12,4 MMDH à fin novembre 2023 contre 10,9 MMDH à fin novembre 2022, soit une augmentation de 14,1% (+1.533 MDH).

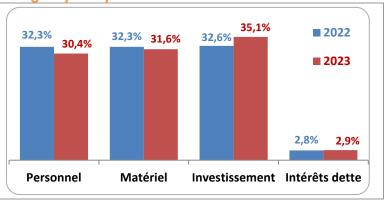
Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+1.783 MDH), des émissions au titre des acquisitions immobilières (+148 MDH) et des acquisitions mobilières (+133 MDH), conjuguée à la baisse des émissions au titre des projets intégrés (-287 MDH) et des programmes nationaux (-253 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (3.666 MDH contre 1.982 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation				
Travaux neufs et grosses réparations	2 062	12 421	2 071	17%	0,4%				
Projets intégrés <sup>6</sup>	1 842	9 261	1 555	17%	-15,6%				
Acquisitions immobilières	622	7 346	770	10%	23,8%				
Acquisitions mobilières <sup>7</sup>	467	2 035	600	29%	28,5%				
Programmes nationaux <sup>8</sup>	3 798	9 453	3 545	38%	-6,7%				
Subventions	2 103	6 886	3 886	56%	84,8%				
TOTAL	10 894	47 402	12 427	26%	14,1%				

# Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin novembre 2022 et fin novembre 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement et de la part des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et de la part des dépenses de matériel.



<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

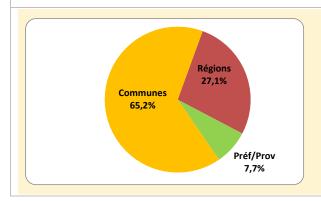
<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> **PERG**: programme d'électrification rurale globale, **PAGER**: programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR**: programme national des routes rurales.

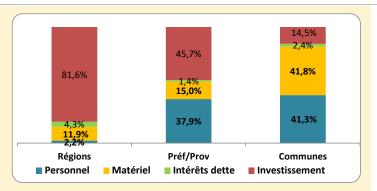
# 2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 23,1 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 65,2% à fin novembre 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin novembre 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (41,3%) et des préfectures et provinces (37,9%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 81,6% des dépenses d'investissement, de 11,9% des dépenses de matériel, de 4,3% des charges en intérêts de la dette et de 2,2% des dépenses de personnel.



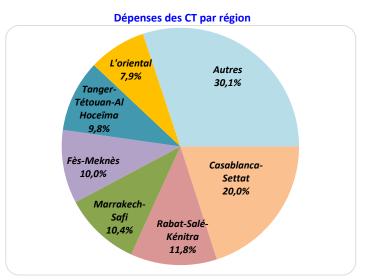


# 2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 69,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (7.085 MDH) représentent 20% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 066	2 571	256	2 192	7 085
Rabat-Salé-Kénitra	1 452	1 588	91	1 037	4 168
Marrakech-Safi	1 183	1 307	40	1 151	3 681
Fès-Meknès	1 253	1 230	83	982	3 548
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	972	1 409	68	1 008	3 457
L'oriental	987	745	80	974	2 786
Souss-Massa	785	596	159	1 242	2 782
Béni Mellal-Khénifra	724	543	65	1 018	2 350
Drâa-Tafilalet	438	281	22	1 491	2 232
Laâyoune-Sakia El Hamra	505	518	84	561	1 668
Guelmim-Oued Noun	263	195	9	436	903
Dakhla-Oued Ed Dahab	129	200	54	335	718
TOTAL	10 757	11 183	1 011	12 427	35 378

# 3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin novembre 2023 des soldes positifs de 1 MDH et 1.146 MDH respectivement contre un solde positif de 2 pour les budgets annexes et un solde positif de 2.055 MDH pour les comptes spéciaux à fin novembre 2022.

# **4- EXCEDENT**

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 6 MMDH à fin novembre 2023 contre un excédent global de 8,2 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin novembre 2023, soit 6 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

# **5- FINANCEMENT**

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.015 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 2.056 MDH et la reconstitution des excédents pour 6 MMDH.

# **6- EXCEDENTS GLOBAUX**

A fin novembre 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 51,8 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (6 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 55% des excédents globaux des collectivités territoriales.

